

# AVIS DE COURSE

## Championnat PACA PLANCHE A VOILE

**18 Mars 2018**  
**PAV 2.93-RB-RSX**  
Organisée par **CANNES JEUNESSE** Port du Mourre rouge

**Terminologie** : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les RIR, incluant l'annexe B.
  - 1.1.1. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.2. les règlements fédéraux.
- 1.3. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à toutes les **PAV 2.93-RSX et Race Board**
- 3.2. les inscriptions seront à confirmer le dimanche 18 mars 2018 sur place. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant la mention compétition et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineursLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF

### 4. DROITS A PAYER

Il sera perçu 10 € de droit d'inscription par personne pour cette compétition.

## 5. PROGRAMME

### 5.1. Confirmation d'inscription :

Jour et date : Dimanche **18 mars 2018** de 9h30 à 10h00

### 5.2. Horaire

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
18/03/2018	11h00
18/03/2018	courses à suivre

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale sur le tableau officiel au Mourre Rouge.

## 7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : type Trapèze

## 8. SYSTEME DE PENALITE

la règle 44.1 s'appliquera.

## 9. CLASSEMENT

Le classement sera établi selon les articles de l'annexe A2 des RCV. Le minimum de courses pour que la compétition soit validée est de **deux courses**.

**9.1.** Trois courses au moins devront être courues pour enlever le plus mauvais résultat.

## 10. PRIX

La remise des prix se tiendra à la Base Nautique du Mourre Rouge à 17H00.

## 11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

Informations complémentaires veuillez contacter :

CANNES JEUNESSE  
Gaby PENN 06.23.83.06.90  
gaby.penn@cannes-jeunesse.fr